

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 14 septembre 2005 sur le Campus de Fouillole

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CA

▪ Membres élus présents ou représentés :

	Nom	Prénom	Secteur Electoral	Pôle	Conseils d'Administration		
					24/04	06/07	14/09
Collège A : 13	M. NAKOULIMA	Ousseynou	SEN/Médecine	971	■	■	■
	M. JANKY	Eustase	SEN/Médecine	971	■	■	■
	M. MERIL	Alex	SEN/Médecine	971	■	P	■
	M. BRETON	Jean-Marie	SJE/STAPS	971	■	■	■
	M. RENO	Fred	SJE/STAPS	971	■	■	■
	M. MAILLE	Claude	IESG/IUT	973	■	■	P
	M. CLERGEOT	Henri	IESG/IUT	973	■	■	P
	M. CHALANT	Gérard	IESG/IUT	973	■	P	■
	M. MAM-LAM-FOUCK	Serge	IESG/IUT	973	■	■	■
	M. BERNABE	Jean	LSH	972	■	■	P
	M. BURAC	Maurice	LSH	972	■	■	■
	M. VIRASSAMY	Georges	Droit & Economie	972	■	■	■
	M. CELIMENE	Fred	Droit & Economie	972	■	■	■

Collège B : 13	M. MOLINIE	Jack	SEN/Médecine	971	■	P	■
	Mme TROUPE	Marylène	SEN/Médecine	971	■	■	■
	M. THERESINE	Christian	SJE/STAPS	971	■	■	■
	M. MAURIN	Alain	SJE/STAPS	971	■	■	■
	M. KOUADIO	Fily	IESG/IUT	973	■	■	■
	M. HENRY	Olivier	IESG/IUT	973	■	■	■
	M. TAMARIN	Ollivier	IESG/IUT	973	■	■	■
	M. ROBINSON	Jean-Charles	IESG/IUT	973	■	■	■
	M. SAFFACHE	Pascal	LSH	972	■	P	P
	M. CONFANT	Raphaël	LSH	972	■	■	P
	M. REGENT	Frédéric	LSH	972	■	■	■
	M. AGLAE	Marie-Joseph	Droit & Economie	972	■	■	P
	M. DANIEL	Justin	Droit & Economie	972	■	■	P

IATOS : 7	Mme NABAJOTH	Andrée	Guadeloupe	971	■	■	■
	M. MARLIN	Laurent	Guadeloupe	971	■	■	■
	Mme TARADE	Yolaine	Guyane	973	P	■	■
	M. JOSEPH	Yvon	Guyane	973	■	■	■
	Mme RAPHAËL	Marguerite	Guyane	973	■	■	■
	M. PORTECOP	Olivier	Martinique	972	■	■	■
	Mme AUMIS	Frédérique	Martinique	972	■	■	P

	Nom	Prénom	Secteur électoral	Pôle	Conseils d'Administration		
					24/04	06/07	14/09
Etudiants : 14	Mlle DÓ	Nathalie	SEN/Médecine	971	■	■	■
	Mlle FELIMARD-MOESTA	Nathalie	SEN/Médecine	971	■	■	■
	M. JACQUET	Cédric	SEN/Médecine	971	■	■	P
	M. CABRION	Gérard	SJE/STAPS	971	■	■	■
	Mlle PONTAC	Magalie	SJE/STAPS	971	■	P	■
	M. KONG	Johan	IESG/IUT	973	■	■	■
	Mlle GUYE	Marie-Anne	IESG/IUT	973	■	■	■
	Mlle SUZIN	Keithleen	IESG/IUT	973	■	■	■
	Mlle POUVAIT	Audrey	IESG/IUT	973	■	P	■
	Mlle JEAN-BAPTISTE	Marie-Danielle	LSH	972	■	■	■
	Mlle COUCHY	Gerty	LSH	972	■	P	■
	M. BARTEBIN	Armaine	LSH	972	■	■	■
	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Droit & Economie	972	■	■	■
	Mlle LISE	Marie Claude	Droit & Economie	972	P	P	P

Personnalités Extérieures:13	M. FALEME	Alex	Conseil Régional	971	■	P	■
	Mme LALSIE	Marie - Josée	Conseil Régional	973	P	■	■
	M. BUISSON	Georges	Conseil Régional	972	■	■	P
	M. THEOPHILE	Dominique	Conseil Général	971	■	■	■
	M. LECANTE	André	Conseil Général	973	■	■	■
	M. SUEDILE	Pierre	Conseil Général	972	P	■	■
	M. BANGOU	Henri	Ville Universitaire	971	■	■	■
	M. CLEMENTE	Albert	Ville Universitaire	972	■	■	■
	M. CLERVAUX	René	Ville Universitaire	973	■	■	■
	M. COURBAIN	Jean-Claude	A titre Personnel	971	■	■	■
	M. DE JAHAM	Roger	A titre Personnel	972	■	■	■
	M. EUZET	Georges	A titre Personnel	973	P	■	■
	M. BOUILLOT	Jean-Louis	PUG	973	■	■	■

Légende :
 ■ : présent
 ■ P : procuration

▪ Membres élus ayant donné procuration :

COL.	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Observation
A	M. BERNEBE	Jean	A. M. FELIMENE	Fred	
	M. CLERGEOT	Henri	A. M. BRETON	Jean-Marie	
B	M. DANIEL	Justin	A. M. MOLINIE	Jack	
	M. AGLAE	Marie-Joseph	A. M. HENRY	Olivier	
	M. CONFIANT	Raphaël	A. Mlle TROUPE	Marylène	
	M. SAFFACHE	Pascal	A. Mlle TROUPE	Marylène	
Etudiants	Mlle LISE	Marie-Claude	A. M. EUTROPE	Jean-Pierre	
	M. JACQUET	Cédric	A. Mlle SUZIN	Keithleen	
IATOS	Mme AUMIS	Prédérique	A. M. PORTECOP	Olivier	
Pers. Ext.	M. BUISSON	Gabriel	A. M. CLEMENTE	Albert	

▪ Membres invités présents :

	Nom	Prénom	Fonction	Conseils d'Administration		
				24/04	06/07	14/09
Invités	M. DARRAS	Jean-Pierre	Secrétaire Général	■	■	■
	Mme GRIMBERT	Aline	Agent Comptable	■	■	■
	M. NARAYANINSAMY	Jacky	Vice-Président CEVU	■	■	■
	M. MONTAUBAN	Jean-Gabriel	Vice-Président CS	■	■	■
	M. BERNARD	Didier	Vice-Président CUR	■	■	■
	M. SAINT-CYR	Philippe	Vice-Président CUR	■	■	■
	M. NABAJOOTH	Eric	CABINET			
	M. HANOT	Boris	CABINET	■	■	■
	Mme MORAVIE	Rose-Marie	Directeur SUEPFC		■	NI
	Mme SALOMON	Christiane	Directeur SUMPPS			NI
	Mme BERNABE	Marie-Françoise	Directeur SCD	■	■	NI
	Mme BERCION	Sylvie	Directeur SCUIO-IP			NI
	Mme FEDEE	Simone	Directeur SUAPS	■	■	NI
	Mme CARTON	Michèle	Directeur STAPS	■	■	NI
	M. JEAN-BAPTISTE	Georges	Directeur Médecine			NI
	M. HUISMAN	Olivier	Directeur IESG	■	■	NI
	M. ROUBAUD	Franck	Directeur IUT	■	■	NI
	M. DORVILLE	Max	Directeur IUFM			NI
	M. PRIMEROSE	Antoine	Directeur IUFM			NI
	M. PAGO	Gilbert	Directeur IUFM		■	NI
M. GUINCHARD	Serge	Recteur - Chancelier	R		NI	
M. BLANQUER	Jean-Michel	Recteur - Chancelier			NI	
Mme LE MORZELLEC	Joëlle	Recteur - Chancelier	R	R	NI	

Légende :

- : présent
- : représenté
- : NI : non-invité

Le Président ouvre la séance à **9h32** après avoir constaté le respect du quorum à l'ouverture de la séance (42/60).

POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Le Président qualifie ce Conseil d'Administration extraordinaire de « réunion technique ». Il remercie les administrateurs d'avoir pu répondre à la convocation adressée dans des délais raccourcis, imposés par des contraintes calendaires émanant de notre ministère. Il précise que la lettre de cadrage pour les créations de postes est parvenue à l'Université lors de la première semaine du mois d'août avec une demande de réponse pour la fin septembre, ce qui explique la réunion en urgence de ce Conseil.

Après avoir signalé les différentes procurations reçues, le Président évoque la tragique disparition de nos compatriotes martiniquais dans le crash du Venezuela. Il précise que parmi les 152 victimes de ce terrible accident se trouvaient deux de nos étudiantes en maîtrise de géographie qui devaient soutenir leur mémoire avec le Doyen Pascal SAFFACHE.

Il rappelle que l'Université a immédiatement réagi par un message de soutien et de condoléances au peuple martiniquais. Hors du département au moment de cette catastrophe, il a été informé immédiatement par le Chef de Cabinet, ce qui lui a permis, avec les Doyens et le Vice-Président du CUR du Pôle Martinique, de mettre en place un minimum de mesures visant à soutenir, dans la mesure des possibilités de l'Etablissement, les étudiants endeuillés par la perte de leurs parents.

Il propose au Conseil, en mémoire des victimes et en particulier de nos deux étudiantes, d'observer une minute de silence.

Après cet hommage, le Doyen VIRASSAMY informe le Conseil de la disparition récente de deux collègues enseignants-chercheurs en la personne de Monsieur Alain BLERALD, MCF en sciences politiques à la Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique et de Monsieur Yves PIMONT, Professeur en Droit public à l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe.

Le Président poursuit en précisant que l'Université aura une fin de mois particulièrement chargée. Car comme il a eu l'occasion de le souligner au dernier Conseil du mois de juillet, l'UAG recevra du 26 au 30 septembre la « visite contractuelle » du ministère. Ainsi 14 membres de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES), de la Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP), de la Direction de la Recherche (DR) et de la Direction de la Technologie (DT) seront accueillis. Il s'agira, précise-t-il, d'évaluer le contrat en cours d'exécution (2002-2005) et aussi d'analyser le projet de notre établissement pour les quatre années à venir.

Le Président rappelle que depuis plus d'un an, le Conseil a eu à débattre autant du bilan de l'actuel contrat que de la déclaration de politique générale et de la déclaration de politique scientifique en vue du futur contrat. Certains collègues s'étant étonnés de ne pas être suffisamment informés de l'organisation de cette visite, il précise que ce matin encore il était en discussion avec la DES afin de peaufiner le programme. Il rappelle avoir adressé aux Vice-présidents et aux Directeurs de composante un courrier dessinant le contour de cette visite mais que beaucoup de choses doivent être encore précisées.

Il informe le Conseil de ce qui est déjà cadré avec le Ministère : la première journée sera consacrée à l'UAG dans sa globalité. Le lundi matin : accueil de la délégation ; bilan du contrat quadriennal (par le conseiller d'établissement) ; présentation de la mission par Madame ROUSSEL, Directrice Adjointe de l'enseignement supérieur et enfin, présentation de notre projet d'établissement par le Président. L'après-midi se déroulera en trois ateliers :

- la recherche et l'offre de formation ;
- les ressources humaines, le pilotage et le management et en particulier le problème des finances ;
- les TIC et TICE.

La journée du mardi sera consacrée au Pôle Guadeloupe, celle du mercredi au Pôle Martinique et enfin l'après midi du jeudi et la matinée du vendredi au Pôle Guyane.

Le Président souligne qu'il est évident que toute la communauté universitaire ne pourra participer à ces réunions de travail, il s'agit avant tout de réunions avec la gouvernance de l'Université. Un bilan très rapide sera fait en Guyane de ces cinq journées de travail, mais c'est à compter d'octobre qu'une véritable négociation s'engagera avec nos correspondants du Ministère aux fins de rédaction du prochain contrat.

Il précise, qu'au cours de ces cinq jours, tous les thèmes qui figurent dans la déclaration de politique générale ne pourront être abordés. Ils ont été délimités notamment en fonction des compétences des membres de la délégation. Les questions non-abordées seront donc traitées ultérieurement, comme par exemple la politique documentaire.

Enfin, il rappelle que cette délégation vient aussi pour rencontrer les directeurs des IUFM, qui ont le même conseiller d'établissement que l'UAG ainsi que les trois recteurs si leurs agendas le permettent.

En guise de conclusion sur les informations relatives à la « visite contractuelle », le Président précise qu'une information sera donnée lors de la finalisation du programme et qu'un bilan sera effectué lors du prochain Conseil d'Administration prévu en début décembre.

Le Président présente au Conseil Monsieur Sylvain HOUDEBERT, Conservateur, nouveau responsable de la BU Section Guadeloupe qui représente ce matin la Directrice du SCD.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de cette séance le Président enregistre les questions diverses :

- A une question sur le paiement des heures complémentaires de l'UFR SEN, le Président répond qu'il a été destinataire hier d'un courrier du Doyen de cette composante et qu'il y répondra ;
- Monsieur KOUADIO souhaite aborder le paiement des frais d'hébergement et de repas dans le cadre d'un programme des relations internationales ;
- Monsieur EUTROPE souhaite une courte intervention sur la problématique du transport des étudiants du Pôle Martinique ;

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 06 ET 07 JUILLET 2005

Le Président souhaite rappeler, quitte à se répéter à chaque Conseil, la difficulté que représente la rédaction d'un procès-verbal d'un Conseil qui a duré plus d'une journée et demi, soit une moyenne de 14 heures de débat. Il souligne à ce titre le travail effectué par Monsieur HANOT. Il demande ensuite aux membres de faire part de leurs remarques :

- Page 20, un administrateur souhaite apporter une précision sur le calendrier de l'IUT (36 semaines avec une moyenne de 28h par semaine). Il s'agit là d'un calcul théorique, car pour pouvoir accorder aux étudiants « une semaine morte » avant la session d'examen, l'IUT connaîtra des semaines qui dépasseront la moyenne des 28h pour comprendre 32 ou 33h.

Le président note cette précision mais rappelle que les corrections de PV n'ont pas pour objectif d'apporter des interprétations nouvelles sur les propos retranscrits.

- Monsieur MERIL évoque la page 4, 2ème paragraphe, 2 aliéna : « souhaite les DRRT » remplacer par « *souhaite rencontrer les DRRT* ».
- Monsieur CLEMENTE rappelle, pour correction au niveau des présences, qu'il était là les 06 & 07 juillet. Il évoque ensuite le page 29 paragraphe 7 : Il préfère à « s'inquiète de la pression... » ; « *fait état d'une situation qui doit interpeller l'ensemble des décideurs* ».
- Monsieur BOUILLOT évoque la page 20, 2ème paragraphe : à propos des différents points du CEVU, il lui semble qu'il s'agit non pas de l'ouverture de la « maîtrise de droit privé » mais de « *droit public* ».

Le Président demande que ce point soit vérifié pour le prochain Conseil.

- Monsieur HOUDEBERT évoque la page 24 dernier paragraphe du « a » et souhaite la modification suivante : « le président l'invite... » par le « *Président les invites* »...
- Monsieur MAURIN, évoque la page 14 première ligne et souhaite la modification suivante : « il dit avoir signé des motions » par « *il dit avoir remis des motions signées par l'ensemble des personnels administratifs et enseignants* ».
- Monsieur BRETON évoque la page 30, 2ème paragraphe avant la fin de page et souhaite la modification suivante : « que cette décomposition est le résultat... » par « *que cette distinction est le résultat...* ».
- Monsieur BURAC évoque la page 7, 4ème paragraphe du « c » et demande la modification suivante : « il propose que le groupe AIHT... » par « *il propose que le groupe AIHP...* » ;

Après ces précisions et modifications de forme des membres du Conseil d'Administration, le Président soumet à l'approbation du Conseil ce procès-verbal.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-055	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	39

Le Président déclare le procès-verbal du CA du 27 avril 2005 approuvé par le Conseil.

POINT 3 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Approbation du classement des demandes de création de poste du personnel IATOS :

En rappelant l'aspect technique de ce Conseil évoqué dans ses propos liminaires, le Président ouvre le point sur la présentation, la discussion et l'approbation des demandes de création de postes du personnel IATOS.

Il évoque, dans un premier temps, les courriers transmis par le Ministère : le premier courrier du 22/07, la lettre cadre ; puis celui du 24/08 qui apporte d'avantage de précisions sur « *l'emploi dans l'encadrement administratif du personnel ingénieur administratif et technique (...), la déclaration de vacance et la demande de création emplois campagne 2006* ». Il souligne que dans la lettre cadre du 22/07, il est écrit, concernant les personnels des emplois IATOSS, que « *les objectifs visent essentiellement au soutien de la politique de la recherche mais aussi le renforcement de l'encadrement et des capacités d'expertise des établissements* ». Ainsi, seules des demandes de créations destinées à la structuration de la fonction gestion des ressources humaines ou au renforcement de la fonction de contrôle de gestion ou de gestion du patrimoine pourront être formulées.

Le Président précise qu'il a longtemps débattu de ce paragraphe et qu'une discussion informelle avec le ministère permet de confirmer qu'il s'agit ici de donner la priorité sur des emplois de catégorie A et de catégorie B, notamment dans le contexte national de mise en place de la LOLF.

Concernant notre Université, le Président souligne que le processus de consultation engagé, visait à permettre aux composantes et services communs de préciser leurs desiderata, de les adresser aux Vice-Présidents des CUR chargés d'en faire une synthèse et de proposer par pôle un classement cohérent. Ce classement, poursuit-il, a été soumis à l'avis des Conseils des CUR, puis adressé au Président en charge de constituer un classement global qui a été soumis à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE), qui à son tour soumet son propre avis au Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que ce classement ne prend pas en compte les demandes des « Articles 33 » : l'IESG et l'IUT. Ces instituts adressent en effet, sous couvert du Président, leur demande au Ministère. Ainsi, ne sont concernés pour ce classement que les demandes des services communs, des composantes hors article 33, des Conseils Universitaires Régionaux et enfin de l'Administration Générale. Pour l'Administration Générale, souligne-t-il, en concertation avec le Secrétaire Général, il a décidé de ne pas formuler de demande de création d'emploi. Il rappelle que cette position est tenue depuis déjà trois ans et que ce choix politique participe indirectement au redéploiement du personnel IATOSS.

Lors de la discussion à la CPE, le Président dit avoir insisté sur la nécessité d'une stratégie politique pour spécifier notre demande, sur la nécessité d'une cohérence avec les priorités définies par l'Etablissement dans le cadre du contrat quadriennal qui s'achève. Une cohérence aussi avec la déclaration de la Politique Générale adoptée par le CA en vue de l'élaboration du nouveau contrat quadriennal, car les créations d'emploi sont prévues pour la rentrée 2006 c'est à dire disponible dans le cadre du nouveau contrat dont la négociation va s'ouvrir. Il souligne et insiste sur le fait que le classement doit être crédible. Le Président dit avoir aussi insisté devant la CPE sur la nécessité de tenir compte de l'intérêt général de l'Etablissement et non pas de celui particulier et ponctuel de telle ou telle composante ou de tel ou tel service commun. Il poursuit en notant qu'il faut aussi prendre en compte les engagements fermes auxquels la communauté ne peut se soustraire, prendre en compte les services communs qui sont au cœur du développement de l'UAG et que nous avons souvent tendance à oublier. Car ces services sont avant tout, poursuit-il, les garants de l'unité de notre Université de part leurs missions et leur transversalité.

Il rappelle aussi le retard pris dans l'exécution des CPER et que l'Université va entrer dans une période où les campus devraient être de véritables chantiers. Il s'était fixé comme objectif un IGE par pays, aux fins de mettre en place un service technique par pôle, tous trois coiffés par un service du patrimoine. Cela a été fait en Martinique, il y a deux ans précise-t-il, et l'UAG doit obligatoirement poursuivre dans cette réorganisation.

Il rappelle aussi qu'il est inconcevable, sur un même pôle, de ne pas mutualiser les besoins quand cela s'avère possible. Car la crédibilité de l'UAG passe aussi par cela. Est ici concerné notamment l'informatique précise-t-il. Il y avait en tout 7 demandes en technicien, IGE et IGR qui émanaient des trois CUR.

Enfin, le Président rappelle que la CPE n'avait nullement l'obligation de respecter l'ordre proposé par les CUR. S'agissant d'une demande politique de création d'emploi, la CPE pouvait estimer que politiquement il est plus correct de demander tel ou tel poste avant tel autre. En guise d'exemple, il s'appuie sur une demande antérieure de deux ans, où la création d'un poste d'infirmière était demandée en 5ème position, sa proposition de le classer en numéro 1 avait été retenue par la CPE, puis validé par le CA.

Ainsi, poursuit le Président, la CPE a adopté la proposition qu'il a faite et la soumet aujourd'hui au CA:

1. Catégorie B, ITRF, TECH, BAP I, UFR MEDECINE, Martinique.

Il s'agit d'une demande visant à gérer les problèmes de scolarité en PCEM1 sur le Pôle Martinique et de rendre à l'UFR LSH le poste « prêt ».

2. Catégorie A, ITRF, IGE, BAP E, CRI-Guadeloupe, Guadeloupe.
Dans le cadre du contrat, le développement du C3I, le Centre Commun de Calcul Intensif, service transversal, a été validé par le ministère sous réserve de mettre à sa disposition un IGE, pour faire fonctionner le matériel pointu. Le Président a donc accepté le transfert dans ce service d'un IGR, issu du CRI-Guadeloupe. Il s'agit ici d'équilibrer les effectifs du CRI-Guadeloupe par la demande d'un IGE par compensation de ce transfert.
3. Catégorie A, ITRF, IGE, BAP G, Services Techniques, Guyane.
Il s'agit ici d'un bouleversement du classement proposé par le CUR de la Guyane, mais qui est rendu nécessaire par l'évolution patrimoniale de notre Université en Guyane.
4. Catégorie A, ITRF, IGE, BAP E, SCD, non déterminé.
Cette demande de poste d'informaticien pour le SCD, non localisé pour le moment, a pour objectif de répondre à la problématique d'informatisation de la BU.
5. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP I, UFR Medecine, Guyane.
Cette demande vise à anticiper le problème de l'ouverture du PCEM1 en Guyane, programmée dans le contrat quadriennal.
6. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP I, SCUIO-IP, Guadeloupe.
Prise en compte les services communs et notamment le SCUIO-IP par la nécessaire mise en place de la VAE 2002.
7. Catégorie A, ITRF, IGE, BAP E, SUEPFC, Martinique.
Poursuite du développement du SUEPFC en Martinique, toujours dans cadre de la VAE, dispositif indispensable de la formation continue.
8. Catégorie C, ITRF, ADT, BAP I, UFR STAPS, Guadeloupe.
Le Président insiste sur la nécessité de stabiliser cette UFR qui demeure la plus défavorisée en encadrement IATOS.
9. Catégorie B, ASU, SASU, CUR de la Martinique, Martinique.
La gestion financière déconcentrée, notamment liée à la mise en place de la LOLF, mais aussi dans le cadre du suivi des recommandations de l'IGAENR qui propose un responsable financier par pôle.
10. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP E, CRI-Guadeloupe, Guadeloupe.
11. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP A ou B, Mutualisation DSI/IUT, Martinique.
Biologiste ou chimiste pour une mutualisation DSI/IUT, en anticipation de l'ouverture du DEUG SV sur le pôle Martinique. Le Président rappelle que cette ouverture est inscrite au contrat quadriennal en cours et qu'elle s'accompagne d'un programme de construction de surfaces dans le contrat de plan actuel.
12. Catégorie A, ITRF, IGE, BAP E, CRI-Guyane, Guyane.
Prendre en compte des besoins des services communs, développée en supra.
13. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP I, SUAPS, Martinique.
Prendre en compte des besoins des services communs, développée en supra..
14. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP E, CRI-Martinique, Martinique.
Prendre en compte des besoins des services communs, développée en supra.
15. Catégorie B, ITRF, TCH, BAP I, UFR Medecine, Guadeloupe.
Renforcer les besoins en matière de suivi du PCEM1 et projets d'ouverture à venir.

Le Président termine la présentation du classement retenu par la CPE en évoquant le débat sur la création de poste AST. Il souligne qu'il faudra engager une politique cohérente sur les trois pôles en ce qui concerne l'entretien quotidien de nos bâtiments. Cette réflexion déjà engagée sur certain Pôle devra aboutir sur une politique d'établissement.

Après cette présentation, le Président ouvre le débat.

Monsieur MOLINIE souhaite marquer ses inquiétudes pour l'absence de choix de la BAP A ou B pour le poste classé en 11. Il souligne que ces BAP sont très différentes et qu'il apparaîtrait incohérent, si est ouvert le SV en Martinique, de donner une priorité à la chimie face à la biologie. Il précise que le « ou » est gênant et qu'il souhaiterait que le Conseil tranche. Le Président précise qu'effectivement, il engagera sur ce point une consultation avec le Doyen MERIL et le Responsable du DSI.

Monsieur EUTROPE souhaite savoir, pour les deux dernières années, combien de poste ont été créés suite au classement de l'UAG.

Le Président lui répond qu'il y a eu 0 poste en 2005 et 2 postes en 2004.

Il souhaite aussi savoir ce qu'est la catégorie AST, car il souligne les difficultés du Pôle Martinique en matière d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Le Président rappelle qu'il a évoqué la nécessité d'une réflexion commune des trois pôles afin de trouver solution à ces problèmes, car s'ils se ressemblent, ils ne se posent pas de la même manière sur les trois pôles. Les solutions apportées pour le moment, ne sont pas satisfaisantes.

Monsieur BRETON souhaiterait savoir s'il existe d'ores et déjà un niveau de probabilité de création de postes cette année.

Le Président déclare n'avoir aucune information ou indication pour le moment sur le nombre d'emplois qui seront créés pour l'UAG en 2006. Il rappelle que l'an passé, le ministère avait demandé le classement de 3 postes et pas un de plus et que cette année il revient sur un classement de 15 postes maximum. Seule une information a été donnée en matière de création d'emploi pour la recherche, 3000 postes étant dans le « tuyau » dont 2000 pour les Universités.

Monsieur BOUILLOT intervient sur le poste classé en 3^{ème} position (IGE service technique Guyane). Il rappelle que le Président a souligné que, pour le moment, seul l'IGR du Rectorat suivait le dossier de construction du site de TROUBIRAN car le rectorat est maître d'ouvrage. Ainsi, cet ingénieur est chargé du dossier jusqu'à la remise des clés et lorsque les bâtiments seront remis à l'UAG, il nous appartiendra de les gérer. Cette demande est donc indispensable pour la mise en place du fonctionnement et de la maintenance de ces nouveaux locaux.

A ce titre, Madame LALSIE propose même un meilleur classement et souligne les multiples projets en cours au niveau de l'enseignement scolaire.

Monsieur HENRY souhaite apporter son soutien à cette proposition et expliquer l'inversion des priorités adoptées par le CUR. Le CUR de Guyane n'a pas pris en compte de manière suffisante tous les aspects de ces nouveaux enjeux, les discussions ayant porté essentiellement sur les demandes passées, voir récurrentes, notamment pour le CRI-Guyane. Il avoue que le classement proposé par le CUR n'est pas cohérent face aux arguments et aux enjeux de construction rappelés aujourd'hui. Il souligne donc que cette inversion des priorités par rapport au classement proposé par le CUR-Guyane est justifié.

A propos de la demande de poste pour l'antenne de médecine correspondant à l'ouverture du PCEM1, il précise qu'elle est indispensable pour le suivi technique et administratif de cette ouverture espérée en 2006, bien que le ministère n'ait pas encore donné son avis.

Monsieur NAKOULIMA souhaite intervenir sur des questions générales et dit apprécier les propos liminaires du Président. Les arguments se valent pour chacune des priorités, et marque son intérêt pour l'effort consenti pour les Services Communs. Il prend acte que l'Administration Générale n'a pas demandé de poste. Il souligne ensuite les besoins du C3I et se dit heureux de le voir référencé ici mais souhaite réagir sur les besoins du SUAPS en évoquant le souhait d'un meilleur classement pour ce service indispensable au bon développement de la vie étudiante.

Le Président fait remarquer qu'il s'agit de définir des priorités parmi les priorités et qu'il a reçu au total 28 demandes de création d'emplois.

Monsieur MERIL demande à quel moment devra ton faire le choix de la BAP A ou B pour le poste du DSI/IUT.

Le Président lui répond qu'il est nécessaire de trancher dans la semaine, et qu'il se chargera de la consultation.

Après ce débat, le Président soumet à l'approbation du Conseil, ce classement pour les créations d'emploi pour la campagne 2006.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-056	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ce classement adopté à l'unanimité.

b) Adoption du plan de formation du personnel :

Le Secrétaire Général intervient à la demande du Président. Il présente Mademoiselle LORI en charge de la formation du personnel IATOS. Il rappelle que ce plan de formation se présente de façon différente par rapport aux années précédentes, car il doit s'inscrire dans les objectifs du prochain contrat quadriennal, s'inscrire dans une volonté affichée de professionnaliser d'avantage notre personnel et enfin s'engager dans un accompagnement des nouveaux personnels de l'UAG.

Mademoiselle LORI aborde les trois types de formations proposées :

- Formations pour l'accompagnement aux évolutions techniques, réglementaires et organisationnelles ;
- Formation de métier, de développement des compétences du personnel ;
- Formation à la préparation aux concours ;

Elle évoque ensuite les trois grands axes de ce plan de formation :

- « Profession Manager » : formations relatives au management ;
- « Professionnalisation », préparations concours, environnement professionnel, bureautique et langues...
- « Profession Expert » : info-formations et formations relatives à la LOLF, JEFYCO, APOGEE...

Après une présentation complète du plan de formation du personnel, le Secrétaire Général souligne l'effort porté sur la mutualisation des formations, notamment avec les structures publiques telles que les IUFM ou les Rectorats. D'autre part, il précise que si la lutte contre la précarité n'apparaît pas textuellement dans les formations, elle demeure le fil conducteur de bon nombre de formations proposées dans ce plan.

Monsieur MOLONIE réagit sur ce point en marquant une attention particulière sur la formation du personnel précaire. Il est indispensable dit-il d'accompagner notre personnel vers une intégration rapide dans nos effectifs. Il se dit interpellé par les autorisations d'absence pour des concours et estime les 2 jours ouvrables contraignant lorsqu'il s'agit de passer des concours en métropole ou dans les départements d'implantation de l'UAG.

Le Secrétaire Général dit comprendre cette inquiétude qui n'est pour autant que le reflet et l'application des textes nationaux. Il précise que dans la pratique, l'Université sait s'adapter à nos contraintes au vu des « délais de route » relatifs au lieu de l'épreuve.

Madame NABAJOITH signale aussi la nécessaire adaptation des précisions de la page 5 qui évoque dans un paragraphe le Décret n°90-437 du 28 mai 1990 qui prévoit que « les frais de transport sont pris en charge dans la limite du prix d'un billet de train en 2^{ème} classe ».

Le Secrétaire Général précise que les crédits accordés par le ministère pour ce type de déplacement ne sont pas extensibles et que des arbitrages devront être effectués.

Le Président souligne la nécessité d'anticiper cette gestion par une programmation annuelle des demandes de prises en charge, une demande tardive étant difficilement gérable notamment au mois de septembre.

Monsieur MOLONIE propose que le Secrétariat Général fournisse des indicateurs permettant d'anticiper l'inscription de certains personnels aux examens professionnels.

Monsieur VIRASSAMY souhaite faire une observation générale sur ce plan qu'il l'estime tout à fait remarquable et félicite Mademoiselle LORI pour la qualité de ce travail aujourd'hui soumis au Conseil.

De manière plus particulière, il évoque l'entretien annuel qu'il effectue avec le personnel attaché à sa composante. Il pourra être en mesure d'anticiper les besoins de formation du personnel administratif.

Monsieur BRETON appuie cette demande de planification pour respecter le souhait de chaque agent.

Le Président, après avoir adressé ces félicitations à Mademoiselle LORI qui s'épanouit de plus en plus dans sa fonction, soumet ce plan de formation à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-057	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare le plan de formation adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

POINT 4 : POINTS JURIDIQUES

A la demande du Président, le Secrétaire Général Adjoint aborde les points juridiques.

a) Demande et approbation de concession de logement :

Le Secrétaire Général Adjoint précise que conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 27 novembre 1962 relatif au régime d'occupation de logements par les personnels civils et militaires de l'Etat dans les immeubles appartenant aux établissements publics nationaux, « les concessions de logement sont accordées par le directeur de l'établissement, après avis conforme du Conseil d'administration ».

Elle souligne que pour venir en aide à Monsieur Kari DESSERTAZ, nommé conservateur à la section Guadeloupe du SCD, il a été proposé de l'héberger à titre précaire et sans contrepartie financière dans un studio attenant à la BU, pour la période du 27 juillet au 15 août 2005 dans l'attente de trouver un logement.

Le Président soumet cette concession de logement temporaire pour régularisation aux membres du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-058	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare cette concession de logement temporaire approuvée par le Conseil d'Administration..

b) Présentation et approbation de conventions :

Le Secrétaire Général Adjoint, après avoir rappelé une nouvelle fois les conditions de délégation du Président en matière de convention, présente la liste des conventions soumises à la délibération du Conseil.

Le Président précise pour la convention n°10, qu'il ne s'agit pas de l'« EOAD de Martinique » mais de l'« EOAD ».

Monsieur VIRASSAMY propose que soit inclus dans cette liste uniquement les conventions entre l'Université et un tiers, non pas celle interne à l'UAG.

Le Président confirme son accord sur ce point.

Monsieur ROBINSON s'étonne de ne pas voir apparaître la convention passée entre le CNAM et l'UAG pour les salles de travaux pratiques.

Monsieur EUTROPE souhaite avoir des précisions sur la convention n°12.

Le Président l'invite à lire l'objet de cette convention repris dans ce listing.

Le Président soumet ces conventions à l'approbation du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-059	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces conventions approuvées par le Conseil.

Le Président précise qu'il a signé au mois de juillet une convention entre l'Université et le Centre de santé de Sainte Geneviève en Guadeloupe. Elle a pour objectif de permettre à l'Université de bénéficier de médecins ou d'infirmière pour établir de véritables bilans de santé pour les étudiants du Pôle Guadeloupe. Malheureusement, il n'y a pas de telle structure en Martinique et en Guyane, il sollicite ainsi l'appui des Docteurs LECANTE et BUISSON pour trouver une solution pour ces deux pôles.

c) Approbation de modification de statut :

▪ UFR des Sciences Exactes et Naturelles :

Le Secrétaire Général Adjoint aborde les modifications statutaires de l'UFR SEN en précisant qu'elles ont été analysées par la Commission des Statuts. Les anciennes et nouvelles versions sont reprises dans le document transmis aux membres du Conseil et concernent : les articles 7, 24-2 et 24-3.

Monsieur THERESINE estime que l'appellation « commission pédagogique » peut prêter à confusion avec la commission pédagogique de validation des acquis.

Le Président propose la formulation suivante : « conseil pédagogique ».

Le Président soumet ces modifications à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-060	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare la modification statutaire de l'UFR SEN approuvée par le Conseil.

▪ **UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques :**

Le Secrétaire Général Adjoint aborde la modification statutaire de l'UFR Médecine en précisant qu'elle a aussi été analysée par la Commission des Statuts. L'ancienne et la nouvelle version sont reprises dans le document transmis aux membres du Conseil et concernant l'article 29 relatif à la composition du conseil scientifique de l'UFR.

Le Président soumet ces modifications à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-061	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare la modification statutaire de l'UFR des Sciences Médicales approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Le Président souligne qu'il est nécessaire d'engager un toilettage des différents statuts de l'Université et de ses composantes ou services communs, car il apparaît des contradictions ou des éléments fortement contraignant pour le fonctionnement de l'Université, dispositifs non imposés par la loi de 1984. Il prend l'exemple du quorum et de l'élection du Président, qui pour ce dernier, nécessite de convoquer l'assemblée un mois avant la fin du mandat : soit à titre d'exemple avec les délais de convocation, le nouveau Président sera élu 15 jours avant la fin du mandat actuel. Il propose qu'une analyse juridique soit portée sur ces différentes contraintes ou contradictions.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

▪ **Règle de paiement des frais d'hébergement et de repas dans le cadre d'un programme des relations internationales :**

Monsieur KOUADIO précise les échanges prévus dans le cadre des accords bilatéraux avec les Etats-Unis qui prévoient une règle de réciprocité strictement identique. Dans ce cadre un montant forfaitaire pour les frais divers (hébergement et repas) a été arrêté, frais qui seront perçus par l'Etablissement en accord avec l'Agent Comptable.

L'Agent Comptable précise qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Conseil pour percevoir ces fonds.

Un court débat s'engage sur la réciprocité qualitative des hébergements.

Le Président soumet cette autorisation à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-062	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare l'autorisation approuvée à l'unanimité par le Conseil.

▪ **Problématique du transport des étudiants du Pôle Martinique ;**

Monsieur EUTROPE rappelle la genèse des actions de la FEDEM sur la problématique des transports et souhaite un appui du Conseil et du Président sur les négociations en cours avec la CACEM.

Le Président dit être d'accord sur le principe dès qu'il s'agit de l'intérêt des Etudiants.

Après avoir remercié les administrateurs et annoncé le prochain Conseil début décembre 2005, le Président lève la séance à 11h47.